

Conseil municipal du 31 Mai 2016

Compte rendu

A propos des compteurs Linky :

la décision de refus d'installation des compteurs de ce type n'appartient plus à la commune. D'après Gilles Marc, les maires peuvent demander à la direction d'EDF un certificat attestant que ces compteurs ne présentent aucun danger pour la santé. En cas de refus de fournir ce certificat, les communes seraient en droit de refuser la pose des compteurs en question.

La pose pour Préaux est prévue en 2020. Cela laisse le temps de vérifier cette information et d'envoyer une demande de certificat.

Maison Chauveau :

Réserves exprimées par plusieurs conseillers sur l'utilité de cet achat par la commune : M Héraud, C Bonamy, A Chipault, F Dathis, A Bazier.

Monsieur le maire rappelle à A Bazier qu'elle avait donné son accord lors du conseil précédent. Celle-ci l'admet et précise que depuis le dernier conseil, elle a pu constater le mauvais état de la maison.

Arguments contre :

- Pourquoi ne pas remettre d'abord en état les bâtiments qui appartiennent déjà à la commune (l'école par exemple) ?
- Les travaux à réaliser pour la maison et ses dépendances représentent un budget important

Arguments pour :

- L'achat de la maison se fera sur le budget de 2017 et n'est pas un obstacle aux autres travaux nécessaires à la mairie et à l'école
- Le maire prévoit des subventions avoisinant 50% du montant des travaux
- La grange permettra de stocker du matériel et de garer les véhicules de la commune
- Le terrain sera également un acquis intéressant (700 m² environ) et un investissement pour l'avenir
- La maison pourra être utilisée par le comité des fêtes et les associations

Le débat sur le sujet se termine à l'avantage de la mairie .

Questions diverses

A Bazier demande si l'association « arts et savoir-faire » peut utiliser les anciennes toilettes de l'école pour stocker du matériel : accord de la mairie

Gilles Marc rappelle qu'il reste des rangements à effectuer dans les anciens vestiaires du football

Fuites d'eau dans la salle de classe : un devis sera demandé rapidement

Toit de l'auberge : quelques tuiles sont cassées et doivent être remplacées très vite.

Projet de remise de la médaille de la famille pour Mmes Vorzais, Mathon, Lévêque . Cette médaille est accordée par la préfecture aux femmes mariées, mères de 3 enfants.

La date de la cérémonie reste à fixer.,

Société Villemont : les travaux effectués par l'entreprise ont détérioré et fragilisé la route du cimetière. Mme Villemont est disposée à prendre en charge une partie des frais de remise en état.

Container pour déchets du cimetière : la proposition du dernier conseil n'a pas été mise en œuvre (utilisation d'une partie du terrain communal jouxtant le cimetière et entretenu par C Bonnamy, pour installer des containers) Le nécessaire a été fait mais à l'arrière du cimetière. Annie Bazier intervient pour une question de principe ; elle estime que les décisions doivent être prises par l'ensemble du conseil et non par un seul membre, même si en l'occurrence le résultat est satisfaisant pour tous.

Sinon, à quoi servent les membres du conseil ?

Espace Mis et Thiennot : Il serait peut-être intéressant d'ajouter une table et des bancs, afin d'attirer des amateurs de pique-nique. Eliette Vorzais suggère un emplacement facile à repérer depuis la route.

Les tables pour l'étang du Guiboüet seront installées la dernière semaine de Juin.

A propos de l'étang, Gilles Marc fait remarquer que celui-ci, envahi par les herbes, n'a pas été traité depuis 2 ans et que sa demande d'achat d'un bateau n'a pas été prise en compte.

Il pense qu'il faudrait une barque plate, en polyester, pourvue d'un moteur si possible et prévue pour une charge de 350 kgs . Budget nécessaire : environ 6 à 700 €

Eliette Vorzais suggère de passer une annonce sur « le bon coin ».

M le Maire attend le choix définitif de G Marc et donnera son approbation pour l'achat.

Débouchage des buses entre la maison de M et Mme Polta et celle de M Bauché : le nécessaire sera fait en pression à l'occasion du passage de l'entreprise désignée.

Rendez-vous des Préaltiens pour un repas et une soirée en commun le 25 Juin, à la salle des fêtes à partir de 19h30.

Les chemins communaux :

Franck D'Athis renouvelle sa demande de réunion de la commission des chemins et rappelle à M le Maire qu'il a demandé plusieurs fois une délibération concernant le recensement des chemins communaux.

Après avoir parcouru la presque totalité des chemins communaux, il est en mesure de les répertorier et d'en préciser l'état .

Il ajoute que le chemin de grande randonnée qui mène de St Médard à Valencay est en mauvais état ; se pose le problème de compétence pour son entretien .

Monsieur le Maire et Alex Chipault ne voient pas l'utilité d'une réunion ; Pour Alex Chipault, discuter dans le vide ne sert à rien. Il ajoute qu'il serait d'accord pour vendre tous les chemins communaux qui ne servent à rien.

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des chemins communaux incombe à la communauté de communes Ecueillé/Valençay .

Franck D'Athis rétorque que c'est pour cette raison qu'un état des lieux est nécessaire, car la communauté de communes n'a pas la possibilité de parcourir tous les chemins pour effectuer des constats.

Il propose également de se rendre au Buisson Vert pour vérifier si les chênes récemment coupés ne sont pas situés en partie sur le chemin communal

Soutenu par Gilles Marc, il aimerait que la commission se rende sur le détournement du chemin communal chez M Mauduit car le détournement en question semble inaccessible (sentiment relayé par Alex Chipault..

Il paraît donc nécessaire pour Franck D'Athis que les membres de la commission des chemins se réunissent pour finaliser un état des lieux et déterminer les priorités.
Guy Lévêque donne son accord pour une réunion.

Cérémonies : Alex Chipault déclare qu'il aimerait une présence plus importante des conseillers à l'occasion des diverses cérémonies dans la commune.

Annie Bazier